

SECTION 9**OREN 107 – SERVIR DANS UN ESCADRON DE CADETS DE L’AIR**

1. **Rendement** : Servir dans un escadron de cadets de l’Air
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) l’uniforme des cadets de l’Air,
 - (2) de la supervision,
 - (3) de l’aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Toutes.
3. **Normes** : Le cadet doit servir dans un escadron de cadets de l’Air, y compris :
 - a. identifier les occasions d’instruction du niveau de qualification un;
 - b. identifier les grades des cadets de l’Air et des officiers de l’ARC;
 - c. saluer;
 - d. énoncer l’objectif et la devise du programme des cadets de l’Air;
 - e. porter l’uniforme de cadet;
 - f. identifier les occasions d’instruction d’été de la première année.
4. **Remarques** : Aucune.
5. **Matière complémentaire** : La matière complémentaire liée à l’OREN 107 est conçue pour accroître la participation des cadets au sein de leur escadron de cadets, plus particulièrement :
 - a. OCOM C107.01 (Entretenir l’uniforme des cadets de l’Air),
 - b. OCOM C107.02 (Identifier la structure des grades des MR de l’ARC),
 - c. OCOM C107.03 (Visite guidée de l’escadron),
 - d. OCOM C107.04 (Participer à une activité relative à l’histoire de l’escadron).

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M107.01 – DISCUTER DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'INSTRUCTION

1. **Rendement** : Discuter de la première année d'instruction
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis: Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.

3. **Norme** : Le cadet doit discuter de la première année d'instruction.

4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Expliquer les sujets et les objectifs de rendement du niveau de qualification un, y compris :</p> <p>a. l'instruction commune aux éléments de la Marine, de l'Armée et de l'Air de l'OCC, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) les relations sociales positives pour la jeunesse, (2) le civisme, (3) le service communautaire, (4) le leadership, (5) la forme physique et le mode de vie sain, (6) les activités physiques, (7) le tir de précision avec la carabine à air comprimé, (8) la connaissance générale des cadets, (9) l'exercice militaire et de cérémonial; <p>b. l'instruction propre à l'élément Air, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) la familiarisation avec les FAC, (2) la familiarisation avec les communautés de l'aviation canadienne, de l'aérospatiale, des opérations d'aérodrome et de la construction aéronautique et de maintenance d'aéronefs, (3) l'aviation, (4) l'aérospatiale, (5) les opérations d'aérodrome, (6) la construction aéronautique et de maintenance d'aéronefs, (7) la survie pour équipage de vol. 	Exposé interactif	15 min	A3-029

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Discuter de l'instruction facultative offerte à l'escadron, y compris :</p> <p>a. l'éducation culturelle et les voyages;</p> <p>b. la musique, y compris :</p> <p style="padding-left: 40px;">(1) la musique militaire,</p> <p style="padding-left: 40px;">(2) les cornemuses et les tambours;</p> <p>c. les biathlons d'été et d'hiver,</p> <p>d. les premiers soins,</p> <p>e. l'équipe d'exercice militaire,</p> <p>f. l'école de formation au sol,</p> <p>g. les autres occasions selon les ressources accessibles.</p>	Exposé interactif	10 min	A3-029

5. **Durée :**

- | | |
|--------------------------------|--------|
| a. Introduction / Conclusion : | 5 min |
| b. Interactive Lecture : | 25 min |
| c. Total : | 30 min |

6. **Justification :** Un exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à l'instruction de première année et aux possibilités de l'instruction facultative offertes à l'escadron.

7. **Documents de référence :** A3-029 OAIC 51-01 Directeur - Cadets 3. (2006). *Grandes lignes du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :** Du matériel de présentation (p. ex., tableaux blancs, tableaux de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

- a. Cette leçon doit être enseignée à la suite de l'OCOM M103.02 (Établir un objectif personnel pour l'année d'instruction).
- b. Cette leçon doit être prévue au début de l'année d'instruction.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M107.02 – IDENTIFIER LES GRADES DES CADETS DE L'AIR ET DES OFFICIERS DE L'ARC

1. **Rendement** : Identifier les grades des cadets de l'Air et des officiers de l'ARC
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) De la supervision;
 - (2) De l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit identifier :
 - a. les grades des cadets de l'Air;
 - b. les grades des officiers de l'ARC.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Identifier les grades des cadets de l'Air, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. cadet de l'air de première classe (cdt 1); b. caporal (cpl); c. caporal de section (cpls); d. sergent (sgt); e. sergent de section (sgts); f. adjudant de 2^e classe (adj 2); g. adjudant de 1^{re} classe (adj 1). 	Exposé interactif	5 min	A0-149
PE2	Diriger une activité portant sur les grades des cadets de l'Air.	Activité en classe	5 min	

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE3	Identifier les grades des officiers de l'ARC, y compris : <ul style="list-style-type: none"> a. officier subordonné, étant un élève-officier (élof); b. officiers subalternes, y compris : <ul style="list-style-type: none"> (1) sous-lieutenant (slt); (2) lieutenant (lt); (3) capitaine (capt); c. officiers supérieurs, y compris : <ul style="list-style-type: none"> (1) major (maj); (2) lieutenant-colonel (lcol); (3) colonel (col); d. officiers généraux, y compris : <ul style="list-style-type: none"> (1) brigadier-général (bgén); (2) major-général (mgén); (3) lieutenant-général (lgén); (4) général (gén). 	Exposé interactif	10 min	A3-005
PE4	Diriger une activité portant sur les grades des officiers de l'ARC.	Activité en classe	5 min	

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	15 min
c.	Activité en classe :	10 min
d.	Total :	30 min

6. **Justification :**

- a. L'exposé interactif a été choisi pour les PE 1 et 3 parce qu'il permet à l'instructeur de présenter l'information.
- b. Une activité en classe a été choisie pour les PE 2 et 4 parce qu'il s'agit d'une façon amusante et intéressante d'évaluer la compréhension de la matière chez les cadets.

7. **Documents de référence :**

- a. A0-149 OAIC 13-02 Directeur - Cadets 4. (2009). *Promotion des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A3-005 ORFC 3.01 Ministère de la Défense nationale. (2006). ORFC 3.01 : *Grades et désignation des grades*. Tiré des Ordonnances et règlements royaux des Forces canadiennes (chapitre 3, section 1). Ottawa, Ontario,

8. **Matériel d'instruction :**
 - a. du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement;
 - b. les insignes de grade ou les épaulettes de grade des cadets de l'Air;
 - c. les épaulettes de grade des officiers de l'ARC.
9. **Matériel d'apprentissage :** Les insignes de grade ou les épaulettes de grade des cadets de l'Air.
10. **Modalités de contrôle :** Aucune.
11. **Remarques :** Aucune.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M107.03 – RESPECTER LES RÈGLES ET LES PROCÉDURES DE SALUT

1. **Rendement** : Respecter les règles et les procédures de salut
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis: Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit suivre les règles et les procédures de salut, y compris :
 - a. s'adresser aux cadets sous-officiers et aux officiers subordonnés;
 - b. s'adresser aux officiers commissionnés;
 - c. entrer et quitter un bureau;
 - d. saluer à d'autres occasions.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Expliquer les procédures pour s'adresser à un cadet sous-officier ou un officier subordonné:</p> <ol style="list-style-type: none"> a. adopter la position du garde-à-vous après s'être approché le sous-officier ou l'officier subordonné; b. ne pas saluer puisque les sous-officiers et les officiers subordonnés ne sont pas titulaires d'une commission; c. s'adresser au sous-officier ou à l'officier subordonné par son rang et son nom de famille, suivi du rang (cdt 1 – sgts) ou monsieur / madame (adj 2 et adj 1) tout au long de la conversation; d. garder la position du garde-à-vous tout au long de la conversation. 	Exposé interactif	10 min	A0-002 (p. 1-2-2 – 1-2-3)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Expliquer les procédures pour s'adresser à un officier commissionné :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. adopter la position du garde-à-vous après s'être approché l'officier; b. saluer conformément au <i>Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes</i>; c. s'adresser à l'officier par son rang et son nom de famille, suivi de monsieur ou madame tout au long de la conversation; d. garder la position du garde-à-vous tout au long de la conversation à moins de directive contraire de l'officier commissionné; e. saluer une fois que la conversation est terminée. 	Exposé interactif	5 min	A0-002 (p. 1-2-2 – 1-2-3)
PE3	<p>Expliquer les règles de salutation à l'intérieur d'un édifice :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. les cadets doivent saluer à l'intérieur seulement lorsque les conditions suivantes s'appliquent : <ol style="list-style-type: none"> (1) à un rassemblement, (2) à une cérémonie, (3) en entrant et quittant les bureaux; b. en entrant dans un bureau, le cadet doit : <ol style="list-style-type: none"> (1) adopter la position du garde-à-vous à l'entrée de la porte; (2) saluer s'il porte une coiffure et si la personne occupant le bureau est titulaire d'une commission; (3) demander la permission d'entrer; c. en quittant un bureau, le cadet doit : <ol style="list-style-type: none"> (1) adopter la position du garde-à-vous à l'entrée de la porte; (2) saluer s'il porte une coiffure et si la personne occupant le bureau est titulaire d'une commission; (3) quitter; d. les cadets doivent tourner leur tête et saluer poliment lorsqu'il rencontre un officier dans une aire commune; e. il n'est généralement pas coutumier de porter une coiffure à l'intérieur d'un édifice, sauf à l'intérieur d'un arsenal ou d'un manège militaire. 	Exposé interactif	5 min	A0-002 (p. 1-2-3 – 1-2-4)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE4	<p>Expliquer les autres occasions de saluer, y compris lorsque :</p> <p>a. l'hymne national ou tout autre hymne national étranger est joué;</p> <p>b. l'hymne royal est joué;</p> <p>c. on reconnaît un officier commissionné qui ne porte pas son uniforme;</p> <p>d. le drapeau national est hissé et baissé;</p> <p>e. le pavillon est hissé et baissé;</p> <p>f. les cadets montent à bord ou quittent un des navires canadiens de sa Majesté ou ceux d'un service étranger, ils doivent saluer en direction de la plage arrière;</p> <p>g. les cadets portent des vêtements civils, ils doivent saluer en enlevant leur chapeau ou leur casquette.</p>	Exposé interactif	5 min	A0-002 (p. 1-2-3 – 1-2-4)

5. **Durée :**

- | | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. | Exposé interactif : | 25 min |
| c. | Durée totale : | 30 min |

6. **Justification :** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets aux diverses procédures pour s'adresser aux sous-officiers, aux officiers subordonnés et aux officiers commissionnés, et pour les saluer.
7. **Documents de référence :** A0-002 A-PD-201-000/PT-000 DHP 3-2. (2001). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
8. **Matériel d'instruction :** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.
10. **Modalités de contrôle :** Aucune.
11. **Remarques :** Aucune.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

OCOM M107.04 – ÉNONCER L'OBJECTIF ET LA DEVISE DU PROGRAMME DES CADETS DE L'AIR

1. **Rendement** : Énoncer l'objectif et la devise du programme des cadets de l'Air
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit :
 - a. énoncer la mission et la vision du Programme des cadets;
 - b. énoncer l'objectif du programme des cadets de l'Air;
 - c. énoncer la devise du programme des cadets de l'Air.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Énoncer la mission du Programme des cadets.	Exposé interactif	5 min	A0-010
PE2	Énoncer la vision du Programme des cadets.	Exposé interactif	5 min	A0-010
PE3	Décrire l'objectif du Programme des cadets, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. développer chez les jeunes les qualités de civisme et de leadership; b. promouvoir la forme physique; c. stimuler l'intérêt des jeunes pour les activités maritimes, terrestres et aériennes des Forces canadiennes. 	Exposé interactif	10 min	A0-010
PE4	Énoncer la devise du Programme des cadets de l'Air.	Exposé interactif	5 min	C2-040

5. **Durée** :
 - a. Introduction et conclusion : 5 min
 - b. Exposé interactif : 25 min
 - c. Durée totale : 30 min

6. **Justification** : L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à l'objectif et à la devise du Programme des cadets de l'Air.
7. **Documents de référence** :
 - a. A0-010 OAIC 11-03 Directeur - Cadets 3. (2006). *Mandat du Programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
 - b. C2-040 Ligue des cadets de l'Air du Canada. (2006). *Politique 3.1: objectif des Organisations de cadets du Canada*. Extrait le 25 mai 2006 du site http://www.aircadetleague.ca/templates/pdf/refmanual/english/pol_3_1.pdf
8. **Matériel d'instruction** : Du matériel de présentation (p. ex., tableaux blancs, tableaux de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** : Aucune.

OCOM M107.05 – PORTER L'UNIFORME DES CADETS DE L'AIR

1. **Rendement** : Porter l'uniforme des cadets de l'Air
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) le calot;
 - (2) l'insigne du calot;
 - (3) le chapeau d'été à large rebord;
 - (4) la tuque;
 - (5) la chemise à manches courtes;
 - (6) la cravate;
 - (7) le t-shirt bleu clair en coton;
 - (8) le chandail à col roulé;
 - (9) la veste avec ceinture;
 - (10) le manteau toute saison;
 - (11) le t-shirt de sport gris;
 - (12) les gants noirs;
 - (13) la plaquette d'identité;
 - (14) le pantalon;
 - (15) la ceinture noire;
 - (16) la culotte courte grise de sport;
 - (17) les bottes;
 - (18) les espadrilles;
 - (19) les chaussettes de laine grises;
 - (20) les insignes d'épaule de l'escadron;
 - (21) de la supervision;
 - (22) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis: Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Conformément à l'OAIC 55-04, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air*, le cadet doit porter l'uniforme des cadets de l'Air, y compris :
 - a. porter la coiffure correctement;

- b. porter correctement les vêtements de la partie supérieure du corps, y compris :
 - (1) s'assurer que les vêtements de la partie supérieure du corps sont repassés correctement;
 - (2) s'assurer que les épaulettes de grade et la plaquette d'identité sont portées conformément au document de référence;
 - (3) s'assurer que les vêtements de saison sont portés de façon adéquate;
 - c. porter correctement les vêtements de la partie inférieure du corps, y compris :
 - (1) s'assurer que le pantalon est repassé correctement;
 - (2) s'assurer que la ceinture est portée correctement;
 - d. porter les chaussures correctement, y compris :
 - (1) s'assurer que les bottes sont cirées et attachées correctement;
 - (2) s'assurer que les chaussettes appropriées sont portées conformément au document de référence;
 - e. s'assurer que les insignes d'épaule de l'escadron et les insignes de grade sont portés conformément au document de référence;
 - f. s'assurer que les cheveux sont bien peignés et coiffés conformément au document de référence;
 - g. ne porter que des bijoux autorisés;
 - h. se conformer aux règles touchant les parures corporelles (p. ex., maquillage, perçage);
 - i. porter les vêtements civils conformément au document de référence.
4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer la bonne façon de porter la coiffure, y compris : <ul style="list-style-type: none"> a. le calot; b. l'insigne du calot; c. le chapeau d'été beige à large rebord; d. la tuque. 	Exposé interactif	5 min	A3-006 (p. 10)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Expliquer la bonne façon de porter et d'entretenir les vêtements du haut du corps, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la chemise à manches courtes; b. la cravate; c. le t-shirt bleu clair en coton; d. le chandail à col roulé; e. la veste des cadets avec ceinture en tissu; f. le manteau toute saison; g. les épaulettes de grade; h. le t-shirt de sport gris; i. les gants de laine noirs; j. la plaquette d'identité. 	Exposé interactif	10 min	A3-006 (p. 5 et 10-13)
PE3	<p>Expliquer la bonne façon de porter et d'entretenir les pantalons et les culottes courtes, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. il faut repasser le pantalon à la vapeur, sans empois, de façon à ce qu'il y ait un pli au centre de l'avant et de l'arrière de chaque jambe; b. il faut porter le pantalon avec la ceinture noire; c. il faut porter la culotte courte grise de sport selon les instructions du Cmdt de l'escadron ou du CIEC. 	Exposé interactif	5 min	A3-006 (p. 12-13)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE4	<p>Expliquer la bonne façon de porter et d'entretenir les chaussures, y compris :</p> <p>a. les directives générales pour cirer les bottes, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) utiliser un linge à cirer enroulé autour de l'index; (2) appliquer une quantité modérée de cirage à chaussure sur le linge; (3) appliquer le cirage à chaussure dans un mouvement circulaire sur l'endroit à cirer; (4) commencer par de grands cercles pour couvrir la surface de cirage à chaussure; (5) faire de plus petits cercles en laissant le cirage à chaussure pénétrer dans la botte; (6) continuer de faire des cercles jusqu'à ce que les cercles créés par la cire ne soient plus visibles; (7) polir la botte au complet, pas seulement le bout de la botte; <p>b. lacer et attacher les bottes :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) les bottes doivent être lacées à la transversale; (2) une fois que les bottes sont lacées, les extrémités des lacets doivent être insérées à l'intérieur de la botte; (3) ne pas lacer les bottes de façon trop serrées; (4) le port de semelles intérieures rend les bottes plus confortables; <p>c. les espadrilles doivent être portées selon les instructions du Cmdt de l'escadron ou du CIEC;</p> <p>d. les chaussettes de laine grises doivent être portées avec les bottes et les chaussettes de sport doivent être portées avec les espadrilles.</p>	Exposé interactif	10 min	A3-006 (p. 13)
PE5	<p>Expliquer la disposition des insignes des cadets de l'Air de niveau 1, y compris :</p> <p>a. les insignes d'épaule de l'escadron;</p> <p>b. les insignes de grade.</p>	Exposé interactif	10 min	A3-006 (p. D2-1/1, D3-2/2, D4-4/4, 9/26)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE6	<p>Expliquer l'apparence personnelle lorsque l'uniforme est porté :</p> <p>a. l'apparence générale;</p> <p>b. le style de cheveux, y compris :</p> <p style="padding-left: 40px;">(1) l'apparence générale;</p> <p style="padding-left: 40px;">(2) les cheveux des hommes;</p> <p style="padding-left: 40px;">(3) les favoris;</p> <p style="padding-left: 40px;">(4) la moustache;</p> <p style="padding-left: 40px;">(5) les cheveux des femmes;</p> <p>c. le maquillage;</p> <p>d. les bijoux;</p> <p>e. les tatouages et les perçages;</p> <p>f. les accessoires, y compris :</p> <p style="padding-left: 40px;">(1) le sac à dos de modèle civil;</p> <p style="padding-left: 40px;">(2) les sacs à main;</p> <p>g. les lunettes / lunettes de soleil;</p> <p>h. le port d'objets;</p> <p>i. les vêtements civils;</p> <p>j. le maintien général.</p>	Exposé interactif	10 min	A3-006 (p. 7 et 13-17) A0-001

5. **Durée :**

- | | | |
|----|------------------------------|--------|
| a. | Introduction et conclusion : | 10 min |
| b. | Exposé interactif : | 50 min |
| c. | Durée totale : | 60 min |

6. **Justification :** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon parce qu'il permet à l'instructeur de présenter la matière aux cadets.

7. **Documents de référence :**

- a. A3-006 – Cadets Canada. (2011). *OAIC 55-04 : Instructions sur la tenue des cadets de l'Aviation royale du Canada*. Ordonnances sur l'administration et l'instruction des cadets (vol. 5). Ottawa, Ontario,
- b. A0-001 A-AD-265-000/AG-001 DHP 3-2. (2001). *Instructions sur la tenue des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario,

8. **Matériel d'instruction :**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableaux blancs, tableaux de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement;
- b. l'uniforme de cadet;
- c. les épaulettes de grade des cadets;

- d. les insignes d'épaule de l'escadron;
- e. les insignes de grade.

9. **Matériel d'apprentissage :**

- a. l'uniforme de cadet;
- b. les épaulettes de grade des cadets;
- c. les insignes d'épaule de l'escadron;
- d. les insignes de grade.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

- a. Cette leçon doit être donnée lorsque les cadets reçoivent leur uniforme.
- b. Envisager d'utiliser des cadets séniors pour présenter les diverses tenues réglementaires.

OCOM M107.06 – DISCUTER DES OCCASIONS D’INSTRUCTION D’ÉTÉ

1. **Rendement** : Discuter des occasions d’instruction d’été
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l’aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d’entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme** : Le cadet doit discuter des occasions d’instruction d’été, y compris :
 - a. l’instruction générale (IG),
 - b. les domaines d’intérêt de l’instruction d’été.

4. Points d'enseignement :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	<p>Discuter de l'instruction générale (IG), y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. une durée de deux semaines; b. les sites auxquels l'instruction est donnée, y compris : <ul style="list-style-type: none"> (1) Whitehorse, YT; (2) Albert Head, BC; (3) Penhold, AB; (4) Trenton, ON; (5) Bagotville, QC; (6) Greenwood, NE; c. l'instruction, y compris : <ul style="list-style-type: none"> (1) le civisme; (2) le leadership; (3) les activités physiques; (4) le tir de précision avec la carabine à air comprimé; (5) la connaissance générale des cadets; (6) l'exercice militaire et cérémonial; (7) la musique; (8) l'aviation; (9) l'aérospatiale; (10) les opérations d'aérodrome; (11) la construction et la maintenance d'aéronefs; (12) la survie pour équipage de vol. 	Exposé interactif	15 min	A0-096

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Présenter les volets du programme d'instruction d'été, y compris :</p> <p>a. l'aviation, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) l'aviation élémentaire; (2) l'aviation avancée; (3) la bourse de pilote de planeur; (4) la bourse de pilote d'avion; <p>b. le leadership, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) le leadership élémentaire; (2) l'instructeur de leadership et cérémonial; <p>c. la survie, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) la survie élémentaire; (2) l'instructeur en survie; <p>d. la technologie de l'aviation et l'aérospatiale, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) la technologie de l'aviation et l'aérospatiale élémentaire; (2) l'aérospatiale avancée; (3) la technologie de l'aviation avancée – opérations d'un aéroport; (4) la technologie de l'aviation avancée – entretien d'aéronefs; <p>e. le conditionnement physique et les sports, qui comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) le conditionnement physique et sports élémentaire, (2) l'instructeur de conditionnement physique et sports; <p>f. le tir de précision avec la carabine à air comprimé, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) l'instructeur de tir à la carabine à air comprimé; <p>g. la musique militaire, qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> (1) la musique militaire - musicien élémentaire; (2) la musique militaire - musicien intermédiaire; (3) la musique militaire - musicien avancé; 	Exposé interactif	10 min	A0-096 A3-029 A3-061 A3-192

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
	h. le corps de cornemuses, qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> (1) le corps de cornemuses - musicien élémentaire; (2) le corps de cornemuses - musicien intermédiaire; (3) le corps de cornemuses - musicien avancé; i. les voyages et les échanges, qui comprennent : <ul style="list-style-type: none"> (1) le voyage à Oshkosh; (2) l'échange international des cadets de l'Air. 			

5. **Durée :**

- | | |
|---------------------------------|--------|
| a. Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 25 min |
| c. Durée totale : | 30 min |

6. **Justification :** L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à l'instruction générale et de susciter leur intérêt aux occasions d'instruction d'été ultérieures.

7. **Documents de référence :**

- a. A0-096 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 2. (2007). *Aperçu du Programme des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- b. A3-029 OAIC 51-01 Directeur - Cadets 3. (2006). *Grandes lignes du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- c. A3-061 OAIC 54-27 Directeur - Cadets 4. (2007). *Programme de bourses de pilote d'avion*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.
- d. A3-192 OAIC 54-26 Directeur - Cadets 4. (2007). *Bourse de pilote de planeur*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage.** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** Cet OCOM doit être prévu à l'horaire au même moment où les cadets remplissent les formulaires de demandes d'application pour l'instruction d'été.

OCOM C107.01 – ENTRETENIR L'UNIFORME DES CADETS DE L'AIR

1. **Rendement** : Entretien de l'uniforme des cadets de l'Air
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) l'uniforme des cadets de l'Air;
 - (2) des ciseaux;
 - (3) une planche à repasser;
 - (4) un fer à repasser;
 - (5) du cirage à chaussure noir;
 - (6) un linge à cirer;
 - (7) une vieille brosse à dents;
 - (8) des élastiques à cheveux;
 - (9) des pinces à cheveux;
 - (10) des filets à cheveux;
 - (11) du fixatif pour cheveux;
 - (12) de la supervision;
 - (13) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis: Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Normes** : Conformément à l'OAIC 55-04, *Instructions sur la tenue des cadets de l'Air*, le cadet doit entretenir l'uniforme des cadets de l'Air, y compris :
 - a. s'assurer que l'uniforme est propre;
 - b. s'assurer que les chaussures sont propres et cirées;
 - c. s'assurer que l'uniforme est repassé.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer le linge à repasser, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. l'utilisation d'un linge à repasser; b. des exemples d'objets qui peuvent servir de linge à repasser. 	Exposé interactif	5 min	

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE2	<p>Démontrer la bonne façon d'entretenir le pantalon, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le pantalon doit être bien repassé et exempt de saleté et de peluche en tout temps; b. il doit y avoir un pli au centre de l'avant et de l'arrière de chaque jambe; c. chaque pli doit s'étendre du haut au bas de la jambe. 	Démonstration	5 min	A3-006 (p. 12-13)
PE3	<p>Démontrer la bonne façon d'entretenir la chemise à manches courtes, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. la chemise doit être propre et repassée; b. le seul pli permis de la chemise est celui au centre de chaque manche, lequel débute au centre de chaque épaulette; c. On peut appliquer de l'empois sur le col pour l'empêcher de ramollir. 	Démonstration	5 min	A3-006 (p. 5 et 10-13)
PE4	<p>Démontrer la bonne façon d'entretenir la veste, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les manches doivent être repassées de façon à ce qu'il n'y ait aucun pli; b. la ceinture doit être égale et sans torsades; c. la boucle doit se situer au centre et à l'avant; d. le contenu des poches ne doit pas faire de bosses. 	Démonstration	5 min	A3-006 (p. 5 et 10-13)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE5	<p>Démontrer les directives générales pour l'entretien des bottes, y compris :</p> <p>a. le cirage des bottes, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) utiliser un linge à cirer enroulé autour de l'index; (2) appliquer une quantité modérée de cirage à chaussure sur le linge; (3) appliquer le cirage à chaussure dans un mouvement circulaire sur l'endroit à cirer; (4) commencer par de grands cercles pour couvrir la surface de cirage à chaussure; (5) faire de plus petits cercles en laissant le cirage à chaussure pénétrer dans la botte; (6) continuer de faire des cercles jusqu'à ce que les cercles créés par la cire ne soient plus visibles. La botte au complet doit être cirée, pas seulement le bout de la botte; <p>b. le laçage des bottes, y compris :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) lacer les bottes à la transversale; (2) insérer les extrémités des lacets à l'intérieur de la botte; (3) ne pas lacer les bottes de façon trop serrées. 	Démonstration	5 min	A3-006 (p. 13)

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE6	<p>Démontrer la bonne façon de se coiffer, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les cheveux doivent être bien coiffés sans extravagance; b. la longueur, le volume et le style des cheveux ne doivent pas empêcher le port convenable du calot; c. le style et la couleur de la chevelure ne doivent être ni bizarres, ni exagérés, ni inhabituels; d. les cheveux doivent être bien attachés ou relevés en chignon pour libérer le visage. Tous les accessoires utilisés pour attacher ou contrôler les cheveux doivent être discrets; e. pour la coiffure masculine, les cheveux doivent être dégradés à l'arrière, sur les côtés et au-dessus des oreilles en fonction du style de la coiffure; f. les cheveux ne doivent pas toucher les oreilles ou tomber sous les sourcils lorsque le calot est enlevé; g. les favoris ne doivent pas dépasser une ligne horizontale imaginaire passant au centre des oreilles et leur extrémité inférieure doit être coupée à l'horizontale et dégradée pour correspondre au style général de la coiffure; h. les cheveux des cadettes ne doivent pas dépasser le bord inférieur du col de chemise; i. les tresses doivent être de style sobre, bien serrées et attachées à leurs extrémités par un nœud ou une petite attache non décorative; j. la tresse simple doit être placée au centre du dos; k. les tresses doubles doivent être placées derrière les épaules. 	Démonstration	5 min	A3-006 (p. 7 et 13-17) A0-001
PE7	<p>Superviser et conseiller les cadets lorsqu'ils font l'entretien de leur uniforme, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. le pantalon; b. la chemise à manches courtes; c. la veste; d. les bottes. <p>Les cadets doivent démontrer et pratiquer, dans la mesure du possible, la façon de porter les cheveux.</p>	Activité en classe	25 min	

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Exposé interactif :	5 min
c.	Démonstration :	25 min
d.	Activité en classe :	25 min
e.	Durée totale :	60 min

6. **Justification :**

- L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 parce qu'il permet à l'instructeur de présenter la matière.
- La méthode de démonstration a été choisie pour les PE 2 à 6 parce qu'il s'agit d'une façon pratique de permettre à l'instructeur de démontrer les compétences et la façon d'entretenir l'uniforme des cadets de l'Air.
- Une activité pratique a été choisie pour le PE 7 afin de permettre aux cadets de mettre en pratique les compétences dans un environnement sécuritaire et contrôlé.

7. **Documents de référence :**

- A3-006 Cadets Canada. (2011). *OAIC 55-04 : Instructions sur la tenue des cadets de l'Aviation royale du Canada*. Ordonnances sur l'administration et l'instruction des cadets (vol. 5). Ottawa, Ontario,
- A0-001 A-AD-265-000/AG-001 DHP 3-2. (2001). *Instructions sur la tenue des Forces canadiennes*. Ottawa, Ontario,

8. **Matériel d'instruction :**

- l'uniforme des cadets de l'Air;
- des ciseaux;
- une planche à repasser;
- un fer à repasser;
- du cirage à chaussure noir;
- un linge à cirer;
- une vieille brosse à dents;
- des élastiques à cheveux;
- des pinces à cheveux;
- des filets à cheveux;
- du fixatif pour cheveux;
- des photos de tresses;
- des photos de coiffures féminines appropriées;
- des photos de coiffures masculines.

9. **Matériel d'apprentissage :**

- a. l'uniforme des cadets de l'Air;
- b. des ciseaux;
- c. une planche à repasser;
- d. un fer à repasser;
- e. du cirage à chaussure noir;
- f. un linge à cirer;
- g. une vieille brosse à dents;
- h. des élastiques à cheveux;
- i. des pinces à cheveux;
- j. des filets à cheveux;
- k. du fixatif pour cheveux;
- l. des photos de tresses;
- m. des photos de coiffures féminines appropriées;
- n. des photos de coiffures masculines.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :**

- a. Cet OCOM doit être enseigné lorsque les cadets reçoivent leur uniforme.
- b. Cet OCOM doit être enseigné une fois que l'OCOM M107.05 (Porter l'uniforme des cadets de l'Air) a été enseigné.
- c. Des instructeurs adjoints doivent être présents pour cette leçon.

OCOM C107.02 – IDENTIFIER LA STRUCTURE DES GRADES DES MR DE L'ARC

1. **Rendement** : Identifier la structure des grades des MR de l'ARC
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision;
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis: Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Normes** : Le cadet doit identifier la structure des grades des MR de l'ARC.
4. **Points d'enseignement** :

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Décrire la structure des grades des MR de l'ARC, y compris : <ol style="list-style-type: none"> a. soldat (recrue) (sdt recrue); b. soldat (sdt); c. caporal (cpl); d. caporal-chef (cplc); e. sergent (sgt); f. adjudant (adj); g. adjudant-maître (adjum); h. adjudant-chef (adjuc). 	Exposé interactif	10 min	A3-008 A3-005
PE2	Diriger une activité d'identification de la structure des grades des MR de l'ARC.	Activité en classe	15 min	

Durée :

- | | |
|---------------------------------|--------|
| a. Introduction et conclusion : | 5 min |
| b. Exposé interactif : | 10 min |
| c. Activité en classe : | 15 min |
| d. Durée totale : | 30 min |

6. Justification :

- a. L'exposé interactif a été choisi pour le PE 1 parce qu'il permet à l'instructeur de présenter l'information aux cadets.
- b. Une activité en classe a été choisie pour le PE 2 parce qu'il s'agit d'une façon amusante de confirmer que les cadets ont compris la matière.

7. **Documents de référence :**

- a. A3-008 Ministère de la Défense nationale. Extrait le 6 avril 2006 du site www.forces.gc.ca/site/Community/insignia/aira_e.asp#commisioner
- b. A3-005 ORFC 3.01 Ministère de la Défense nationale. (2006). *ORFC 3.01 : Grades et désignation des grades*. Tiré des Ordonnances et règlements royaux des Forces canadiennes (chapitre 3, section 1), Ottawa, Ontario.

8. **Matériel d'instruction :**

- a. du matériel de présentation (p. ex., tableaux blancs, tableaux de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement;
- b. les épaulettes de grade des MR de l'ARC.

9. **Matériel d'apprentissage :** Les épaulettes de grade des MR de l'ARC.

10. **Modalités de contrôle :** Aucune.

11. **Remarques :** Aucune.

OCOM C107.03 – VISITE GUIDÉE DE L'ESCADRON

1. **Rendement** : Visite guidée de l'escadron
2. **Conditions** :
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis: Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Toutes.
3. **Normes** : Le cadet doit visiter l'escadron en vue de :
 - a. identifier les principaux endroits de l'escadron de cadets;
 - b. identifier le personnel de l'escadron de cadets;
 - c. respecter les règles et les procédures de l'escadron.
4. **Points d'enseignement** : Faire une visite des installations et présenter les cadets au personnel de l'escadron de cadets. Superviser les cadets durant la visite des endroits suivants de l'escadron de cadets et discuter de l'information pertinente à chaque endroit :
 - a. le terrain de parade (protocoles et respect),
 - b. les salles de classe,
 - c. les salles réservées aux pauses et à la cantine, y compris :
 - (1) l'accessibilité,
 - (2) l'utilisation appropriée;
 - d. les salles de toilettes,
 - e. les aires réservées pour la communication (babillards, feuilles d'inscription),
 - f. le bureau du commandant,
 - g. le bureau de l'administration,
 - h. le bureau de l'instruction,
 - i. les postes d'approvisionnement,
 - j. les zones interdites.
5. **Durée** :

a. Introduction et conclusion :	5 min
b. Activité en classe :	25 min
c. Durée totale :	30 min

6. **Justification** : Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce qu'il s'agit d'une façon interactive de permettre aux cadets de connaître les installations de leur escadron de cadets dans un environnement sécuritaire et contrôlé.
7. **Documents de référence** : Aucun.
8. **Matériel d'instruction** : Aucun.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** : D'autres instructeurs peuvent servir de guides pour la visite.

OCOM C107.04 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RELATIVE À L'HISTOIRE DE L'ESCADRON

1. **Rendement :** Participer à une activité relative à l'histoire de l'escadron
2. **Conditions :**
 - a. Éléments fournis :
 - (1) de la supervision,
 - (2) de l'aide au besoin.
 - b. Éléments non permis : Aucun.
 - c. Conditions environnementales : Une salle de classe ou un secteur d'entraînement assez grand pour recevoir tout le groupe.
3. **Norme :** Le cadet doit participer à une activité relative à l'histoire de l'escadron de cadets, y compris :
 - a. la création de l'escadron de cadets,
 - b. les événements importants de l'escadron de cadets,
 - c. les prix et les réalisations au sein de l'escadron de cadets.
4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Diriger une activité avec des stations d'apprentissage sur l'histoire de l'escadron de cadets.	Activité en classe	40 min	
PE2	Diriger une discussion de groupe sur ce que les cadets ont appris au sujet de l'histoire de leur escadron de cadets.	Discussion de groupe	10 min	

5. **Durée :**
 - a. Introduction et conclusion : 10 min
 - b. Activité en classe : 40 min
 - c. Discussion de groupe : 10 min
 - d. Durée totale : 60 min
6. **Justification :**
 - a. Une activité en classe a été choisie pour le PE 1 parce qu'il s'agit d'une façon interactive de stimuler l'esprit et de susciter l'intérêt des cadets sur l'histoire de l'escadron.
 - b. Une discussion de groupe a été choisie pour le PE 2 parce qu'il permet aux cadets d'interagir avec leurs pairs.

7. **Documents de référence** : Aucun.
8. **Matériel d'instruction** : Du matériel de présentation (p. ex., tableaux blancs, tableaux de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié au secteur d'entraînement.
9. **Matériel d'apprentissage** : Aucun.
10. **Modalités de contrôle** : Aucune.
11. **Remarques** : Les renseignements que l'instructeur doit utiliser pour les stations d'apprentissage dépendent du matériel disponible à chaque escadron.